

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-023

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29

en exercice : 29

qui ont pris part à la
délibération : 28

Date de convocation :
30 mars 2010

L'an deux mille dix, le 06 avril à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, Mme Isabelle GULGLIEMO qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie COLPIN, Mme Florence LOMBARD qui a donné pouvoir à M. Yannik OLLIVIER, M. François TOURATIER qui a donné pouvoir à M. Jean Marc BRUEL, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M. André CONVERT

Absente : Mme Houria LATRECHE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Mireille PERINEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Stéphanie COLPIN

Objet : FINANCES – SUBVENTIONS – Versement de subventions à trois associations

Le rapporteur expose que deux associations ont déposé un dossier de demande de subvention :

- Les Contreforts de la Bastille pour un montant de 250 €
- Martin dis-nous pour un montant de 350 €

Bien que le vote des subventions soit passé il convient, de part leur intérêt culturel et leur engagement sur la commune, d'accepter les dossiers de ces deux associations.

De plus, une nouvelle association sportive « Serlin Trail » s'est créée sur la commune. Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 228 € afin de permettre son impulsion.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTÉ de verser une subvention de : 250 € pour les Contreforts de la Bastille
350 € pour l'association Martin Dis Nous
228 € pour l'association Serlin Trail

DIT que les dépenses seront inscrites au compte 6574

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 07 avril 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire
Yannik OLLIVIER